

LE PÉDIBUS :

(PHASE EXPÉRIMENTALE)

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !



Les résultats du questionnaire témoignent de votre intérêt pour le projet de Pédibus. Pour de nombreux parents, il s'agit d'une réponse aux problèmes d'encombrements posés par des voitures aux abords des écoles.

La Ville de Rochecorbon a donc décidé d'expérimenter sa première ligne de Pédibus pour les enfants volontaires des classes de CP, CP/CE1, CE1, CE2 et CE2/CM1 avant d'étendre le projet à l'ensemble des élèves.

Cette première ligne conduit les enfants du parking de l'église aux écoles (soit environ 350m) sur un itinéraire précis.

En quatre questions, nous vous expliquons le fonctionnement de cette première ligne de Pédibus :

Quand ?

Tous les jeudis à 8h35 du 07/01 au 18/02.

Où ?

RDV place de l'église à 08H35 pour une arrivée à l'école à 08H50.

Comment ?

- 2 parents titulaires accompagnent les enfants (2 parents suppléants en cas d'absence d'un titulaire).
- Les enfants et les parents accompagnants seront munis d'un badge pendentif (nom/prénom/classe) et d'un chasuble.
- Les parents accompagnants auront également un panneau à main pour guider les enfants.
- Circuit balisé et sécurisé de l'église à l'école.

Inscription ?

Pour bénéficier du Pédibus, l'inscription de votre enfant et/ou de parent accompagnateur est à compléter et à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou à renvoyer à : regie@mairie-rochecorbon.fr

LA CHARTE DU FONCTIONNEMENT DU PÉDIBUS



Pour le bon déroulement de l'organisation et des trajets, cette charte précise les responsabilités de toutes les personnes engagées dans le fonctionnement du Pédibus :
enfants, parents, accompagnateurs,
pilotes de ligne...

Ponctualité

L'enfant en retard n'est pas attendu et les accompagnateurs et organisateurs ne sont pas tenus pour responsables.

Les parents déposent leur enfant à l'arrêt prévu à l'heure exact de passage de la ligne.

L'accompagnateur se présente à l'heure exact au point de rassemblement sur lequel il accompagne le Pédibus. En cas d'indisponibilité exceptionnelle, il informe le pilote de ligne et contacte un remplaçant.

Sécurité

Les accompagnateurs portent tous une chasuble de sécurité.

L'accompagnateur conduit les enfants avec bienveillance, en toute sécurité, en respectant le code de la route et les règles de conduite d'un groupe d'enfants.

Les enfants écoutent les accompagnateurs et adoptent un comportement garantissant leur sécurité et celle des autres : garder sa place dans le groupe, ne pas courir, marcher sur le trottoir... En cas d'incident, le groupe entier s'arrête et patiente jusqu'à résolution du problème.

Tout problème d'indiscipline est signalé aux parents. Si les difficultés persistent, l'enfant peut être exclu du Pédibus.

Assurance

Les familles des enfants inscrits souscrivent à titre privé une assurance responsabilité civile et/ou une assurance scolaire couvrant les déplacements domicile-école.

Les accompagnateurs souscrivent à titre privé à une assurance responsabilité civile.

LE PÉDIBUS :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*L'école à pied en toute sécurité,
c'est bon pour la santé !*



Règlement

- 1 Tout parent confiant un enfant au Pédibus reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement.
- 2 Tout enfant doit avoir l'autorisation de ses parents pour se joindre au cortège.
- 3 Les enfants sont pris en charge depuis un point de rassemblement désigné sous le vocable « arrêt Pédibus » jusqu'à l'entrée de l'école pour les trajets du jeudi.
- 4 Les enfants doivent être équipés d'un dispositif réfléchissant (brassard, chasuble...).
- 5 Les enfants participant au Pédibus sont placés sous la surveillance d'accompagnateurs bénévoles à raison d'au moins un accompagnateur pour 18 enfants.
- 6 Les accompagnateurs sont des adultes bénévoles qui accompagnent les enfants sur le chemin de l'école. Est considérée comme "accompagnateur", toute personne qui mène le groupe suivant une ligne Pédibus jusqu'à l'école.
- 7 L'accompagnateur porte une chasuble de sécurité.
- 8 Les horaires doivent être respectés avec la plus grande rigueur. Les enfants en retard ne sont pas attendus et les enfants arrivés en avance doivent attendre le départ du cortège à l'arrêt Pédibus.
- 9 Tout enfant doit être couvert par une assurance scolaire garantissant les dommages causés ou subis par l'enfant sur le trajet domicile-école. (Cette assurance est en général fournie avec la police prise pour l'année scolaire. Les parents sont tenus de vérifier cette assurance.) Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité en cas de vol.
- 10 Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des lignes Pédibus (conditions climatiques dangereuses, manque d'accompagnateurs,...).
- 11 Les parents sont tenus de signaler toute particularité devant être connue des accompagnateurs pour la sécurité et la santé de leur enfant.

LE PÉDIBUS :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (SUITE)

*L'école à pied en toute sécurité,
c'est bon pour la santé !*



12 Règles à respecter pour les enfants :

- Écouter l'adulte accompagnateur,
- Ne pas chahuter, ne pas se bousculer, ne pas courir,
- Rester groupés,
- Rester sur le trottoir,
- Attendre la consigne de l'adulte pour traverser.

13 Règles à respecter pour les parents :

- Les parents doivent confier les enfants à l'accompagnateur à l'heure prévue.
- En cas de retard, l'enfant ne sera pas pris en charge et reste sous la responsabilité de ses parents.

14 Règles à respecter pour les accompagnateurs.

Les accompagnateurs ont autorité sur le groupe et doivent par ailleurs :

- Expliquer et respecter les règles du Code de la route,
- Conduire les enfants jusqu'à la porte de l'école,
- Surveiller les enfants et ne pas les mettre en danger,
- Respecter les horaires établis,
- Porter le gilet fluorescent prévu par les organisateurs (idem pour les enfants en période d'hiver),
- En cas d'empêchement, avertir les suppléants dès que possible.

LA CHARTE FAMILLE DU PÉDIBUS



Aller à pied à l'école, avec mes
camarades, c'est chouette en Pédibus

Pour garantir la sécurité et le bon fonctionnement du groupe,

Moi, enfant, je m'engage à respecter les 4 règles d'or :

- 1 J'arrive à l'heure à mon arrêt.
- 2 J'écoute ce que les accompagnateurs me disent et je leur obéis.
- 3 Je marche calmement, sans gêner les autres, en gardant ma place dans le groupe pendant tout le trajet.
- 4 Je m'habille en adéquation avec le temps qu'il fait.

À..... Le..... Signature de l'enfant

Moi, parent

- 1 Je m'engage à déposer mon enfant à 8h35 à l'arrêt Eglise-école
- 2 Je le confie à l'accompagnateur.

J'ai pris connaissance de la charte de fonctionnement et du règlement intérieur du Pédibus.

Nota : les organisateurs peuvent exclure du Pédibus un enfant perturbateur après en avoir informé par écrit les parents.

Je soussigné :

Autorise mon enfant :

École/classe :

À être pris en charge à l'arrêt : église-école à 8h35

Adresse : Tél. : Mail :

À..... Le

Signature du parent

FICHE D'INSCRIPTION FAMILLE DU PÉDIBUS



*Je désire inscrire mon enfant sur la ligne du Pédibus :
église-école*

Nom de l'enfant : Prénom :

Age de l'enfant :

Classe de l'enfant :

Nom(s) des parents : Prénom(s) :

Adresse :

Téléphone portable :ou tél. pro :

Mail :

Assurance responsabilité civile :

Nom de la compagnie : N° de contrat :



Ligne : église-école

Période : du 4/01/2020 au 18/02/2020

Mon enfant utilisera le Pédibus le jeudi matin.

À..... Le

Signature

Document d'inscription à déposer dans la boîte
aux lettres de la mairie ou à renvoyer à :
regie@mairie-rochecorbon.fr

LA CHARTE ACCOMPAGNATEUR DU PÉDIBUS



Moi, accompagnateur du Pédibus, je m'engage à :

- 1 Répondre à la confiance que placent en moi les parents qui me confient leur(s) enfant(s).
- 2 Contrôler tout au long du chemin le nombre d'enfants et garantir leur sécurité.
- 3 Porter mon gilet.
- 4 Être à l'heure à l'arrivée à l'école.
- 5 Trouver un remplaçant en cas d'impossibilité.

J'ai pris connaissance de la charte de fonctionnement et du règlement intérieur du Pédibus.



Nom et prénom de l'accompagnateur :

Adresse :

Tél. : Mail :

Ligne : église-école à 8h35

À..... Le

Signature de l'accompagnateur

FICHE D'INSCRIPTION ACCOMPAGNATEUR DU PÉDIBUS



*Je désire m'inscrire comme accompagnateur sur la ligne du Pédibus :
église-école*

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone professionnel :

Mail :

Assurance responsabilité civile :

Nom de la compagnie : N° de contrat :

Je suis disponible : le jeudi

À..... Le

Signature de l'accompagnateur

